

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE

COMMUNE DE GOSNAY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé que par arrêté, le Président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gosnay.

L'ENQUETE PUBLIQUE AURA LIEU DU LUNDI 12 JUIN 2023 A 10H00 AU JEUDI 13 JUILLET 2023 A 16H30 INCLUS soit une durée de 32 jours. Elle se déroulera :

- **En mairie de Gosnay :** 2 Rue Achille Châtelet, 62199 Gosnay – les jours ouvrés et aux heures d'ouverture habituelles : du lundi au mardi de 10h00 à 12h00 puis de 13h30 à 16h30, le mercredi de 10h00 à 12h00, puis du jeudi au vendredi de 10h00 à 12h00 puis de 13h30 à 16h30.
- **À l'antenne de Noeux-les-Mines de la Communauté d'Agglomération** – 138b rue Léon Blum 62290 Noeux-les-Mines - les jours ouvrés et aux heures d'ouverture des services communautaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Monsieur Michel REUMAUX, responsable du service Qualité/Sécurité/Environnement d'une Entreprise SEVESO, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites :

- **En mairie de Gosnay :** 2 Rue Achille Châtelet, 62199 Gosnay – les jours ouvrés et aux heures d'ouverture habituelles : du lundi au mardi de 10h00 à 12h00 puis de 13h30 à 16h30, le mercredi de 10h00 à 12h00, puis du jeudi au vendredi de 10h00 à 12h00 puis de 13h30 à 16h30.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, les jours ouvrables et aux heures habituelles d'ouverture :

- En mairie de Gosnay : 2 Rue Achille Châtelet, 62199 Gosnay
- À l'antenne de Noeux-les-Mines de la Communauté d'agglomération, située 138b rue Léon Blum 62290 Noeux-les-Mines, en version papier et sur un poste informatique à disposition du public, aux heures d'ouverture des services communautaires.
- Au siège de la Communauté d'Agglomération à Béthune, siège de l'enquête, situé 100 avenue de Londres BP 548 62411 BETHUNE, aux heures d'ouverture des services communautaires.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de l'agglomération : www.bethunebruay.fr

Le public pourra présenter ses observations ou propositions :

- Sur des registres à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur les jours ouvrables et aux heures habituelles d'ouverture :
 - En mairie de Gosnay :
- Par correspondance portant la mention « Ne pas ouvrir – Enquête publique – DP emportant MEC du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gosnay – A l'attention du commissaire enquêteur », à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay – Direction Urbanisme et Mobilités – 100 avenue de Londres - BP 548 – 62411 BETHUNE
- Par voie électronique **jusqu'au jeudi 13 juillet 2023 à 16h30 à l'adresse suivante :** enquete.publique.gosnay@bethunebruay.fr

Toute personne se rendant physiquement dans les lieux de consultation du dossier d'enquête et/ou aux permanences du commissaire enquêteur cité ci-dessus, doit respecter les règles sanitaires en vigueur pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Le dossier d'enquête publique, en version papier et version dématérialisée, comportera les avis reçus des personnes publiques associées. Une évaluation environnementale a été menée sur le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gosnay.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur aura un mois pour rendre son avis et ses conclusions motivées qui pourront ensuite être consultés, pendant un an sur le site internet www.bethunebruay.fr, en mairie de Gosnay et à l'antenne de Noeux-les-Mines de la Communauté d'agglomération.

A l'issue de l'enquête publique, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gosnay pourra être approuvée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Des informations complémentaires peuvent être demandées à la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane – Direction de l'Urbanisme et de la Mobilité – Service Planification - tél : 03.21.54.78.00.

La Vice-Présidente, Corinne LAVERGIN